

## SEANCE DU 22 MAI 2018

Présents : Jean-Jacques HERPIN, Josiane AMIARD, Jean-Yves MARTIN, Florian LAFRESNAYE, Éric BUISSON, Marc DE VOS, Mohammed KHARMOUDY, Gérald CHALIFOUR, Sylvie HERPIN, Chantal GREZIL, Yveline RONFLE.

Secrétaire de séance : Josiane AMIARD

Approbation du compte-rendu de la séance du 05-04-2018

### DEMANDE DE SUBVENTION : AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal a initié des travaux de sécurisation des bâtiments et de la voie publique en 2017, en installant une rampe "Ad'ap" devant les locaux administratifs à l'entrée ouest du village, qui réduit la largeur de la chaussée, accompagnée d'une zone "30", qui impacte sur la vitesse sur cette partie de l'agglomération.

Le village est traversé par trois routes départementales assez passagères, à savoir :

- RD n° 34 dite "de Thorigné sur Dué au Pont de Braye"
- RD n° 58 dite "de Ruillé sur Loir à Saint-Calais"
- RD n° 66 dite "de Vancé au Grand-Lucé".

Le Conseil Municipal a décidé de continuer les efforts en matière de sécurité des piétons, en faisant l'acquisition d'un radar pédagogique fixe. Cette opération est inscrite au budget primitif 2018, en section d'investissement.

Cette acquisition s'avère nécessaire au vu de la circulation existante. La rue "Virginie Vaslin" (RD 34) est en effet très empruntée par les véhicules, dont un bon nombre de poids lourds, au vu des voies ci-dessus précitées.

Cette rue est longue et l'entrée est du village se trouve être une ligne droite qui favorise la vitesse, malgré les habitations de part et d'autre de la chaussée. Les véhicules ne décèlent souvent qu'à l'approche du virage de la route de Saint-Calais, où la chaussée rétrécit sensiblement.

Aussi, le radar permettrait aux usagers de la route de se sensibiliser à la sécurité et ainsi réduire leur vitesse à la vue de l'affichage en cas de dépassement.

Le devis du radar s'élève à 3251,00€ HT dont le financement prévisionnel est :

Origine des financements	Montant HT des dépenses retenues	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Date d'attribution de subvention
Produit des amendes de police	3 251€	20%	650.20€	Demande en cours
Total des financements	-	-	650.20€	
Autofinancement commune	-	-	2600.80€	
TOTAL HT	-	-	3251€	

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité :***

- ***pour engager la dépense sur l'exercice 2018***
- ***atteste que le montant est inscrit en section d'investissement compte 21578***
- ***accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus***
- ***sollicite une subvention dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police, programme 2018***

## DEVIS POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été demandé un devis pour l'entretien des gouttières et de la cheminée de la salle polyvalente.

La société GUILMIN a présenté un devis pour un montant de 1.912,33 € TTC pour la réfection des gouttières et l'entourage de la cheminée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son autorisation pour entamer les travaux à hauteur de 1.477,93 € TTC pour la réfection des gouttières avec abandon de la réfection de la cheminée.***

Monsieur le Maire rappelle que le mur de la cave de la salle polyvalente s'est effondré. Il convient de faire faire les travaux de réfection qui avaient été estimés à 14.895,90 € TTC (devis fourni par la société ORS), l'assurance de la commune ne prenant pas en charge ce sinistre.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis « le mieux-disant » dans l'attente de nouveaux devis.***

## NOTIFICATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir la notification du rapport de la CLECT.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité d'ajouter ce nouvel ordre du jour à savoir la notification du rapport de la CLECT.***

Après lecture du rapport de la CLECT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le transfert des charges.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le transfert des charges.***

## QUESTIONS DIVERSES

GEDEON, la démission des membres du bureau est annoncée et acceptée.

La séance est levée à 18h30.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les membres présents.